

PPR GARONNE AMONT



Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Énergie
Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'État
Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Énergie
Ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Énergie

**CARTE DES RISQUES
COMMUNE DE PINSAGUEL**

Dossier N° : 17.31.Y721
Date : le 30 OCTOBRE 2003

PPR Inondation approuvé le 03 décembre 2003

LIMITES
— PLUS HAUTES EAUX CONNUES - 1875 - (P.H.E.C.)

DEFINITION DU ZONAGE

- V** Zone violette :
Zone Urbainisée - Aléa Fort
- R** Zone rouge :
Hors Zone Urbainisée - Aléa Fort
- B** Zone bleue :
Zone Urbainisée - Aléa Moyen à Faible
- J** Zone jaune :
Hors Zone Urbainisée - Aléa Moyen à Faible

I Inondation
G Glissements de terrain
E Effondrements
C Couloirs de boue
ZE Zones d'épandage des matériaux glorieux
— Principaux talus (hors talus routiers) et berges

Echelle 1 / 5 000

